

N° 01/16 bis

RAPPORT relatif à une demande de crédit de CHF 104'300.- pour la réfection du sentier des Gorges de l'Orbe, au lieu-dit « La Prise d'Eau »

Vallorbe, le 18 avril 2016

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mmes Line-Claude Magnenat, Sandrine Robadey (rapporteur), de MM Gilberto Alemanni, Luc Neuschwander (président), Robert Simonet et Stéphane Truan, s'est réunie le 11 avril, afin d'examiner le préavis N°01/16 du 3 mars 2016. Elle remercie Messieurs Christophe Schwerzmann et Dominique Favre pour leur présence, leurs explications, les réponses obtenues, ainsi que pour la visite des lieux.

L'accès au chemin pédestre à cet endroit est actuellement interdit, car les conditions de sécurité ne sont plus réunies. La commission s'est bien rendue compte du très mauvais état de ce chemin et de son extrême dangerosité. La déviation mise en place rallonge le parcours d'environ 45 minutes, ce qui incite les promeneurs à utiliser tout de même le chemin, malgré les mains-courantes endommagées, et le trou dans le passage en béton fixé au mur. La solidité de celui-ci est par ailleurs menacée par la corrosion qui endommage sa structure.

Les nouvelles main-courantes seront équipées de 2 câbles de 12 mm de diamètre, et seront posées en 3 parties, sur une longueur totale de 134 m. La largeur du chemin restera telle qu'elle est aujourd'hui, permettant également le passage en VTT. Les services forestiers seront chargés de contrôler la paroi prédominante, afin d'effectuer la meilleure sécurisation possible du site. Par ailleurs, il sera demandé à la société Romande Energie de remplacer les panneaux de dangers de crues et d'éventuellement d'élaborer un panneau explicatif de cette « Prise d'eau ».

Le service des eaux cantonal sera consulté pour le démontage du bâtiment de la « Prise d'Eau » (petit bâtiment orphelin). Les travaux ne nécessiteront pas de gros aménagements avec les machines de chantier, mis à part deux endroits qui devront être légèrement rabotés pour optimiser leur passage. Le génie civil sera effectué par une entreprise locale spécialisée, les services forestiers interviendront également, avec l'aide des requérants d'asile en cas de nécessité.

Les travaux suivants sont prévus :

- démontage et élimination de la barrière existante et des mains courantes ;
- curage de la base de la paroi rocheuse ;
- bétonnage du cheminement ;
- mise en place d'un câble sur les deux niveaux servant de main-courante.

Coûts des travaux :

▪ génie civil	CHF	55'000.00
▪ réfection et nettoyage du sentier	CHF	16'000.00
▪ serrurerie (main-courante)	CHF	25'000.00
▪ honoraires et direction des travaux	CHF	600.00
▪ divers et imprévus 8 %	CHF	<u>7'700.00</u>
▪ TOTAL TTC	CHF	104'300.00

Une aide à fond perdu, octroyée par la convention des Gorges de l'Orbe pour un montant de Frs 25'000. — a été décidée lors de la dernière assemblée générale de cette association, et un montant supplémentaire de Frs 5'000. — a été négocié par M. Schwerzmann. La commune recevra donc de leur part un total de Frs 30'000. — pour ces travaux. Une aide de l'Association Jura Suisse et du Fonds régional est encore escomptée.

Les travaux peuvent être réalisés dans un délai d'un mois environ et en cas d'acceptation du rapport par le Conseil Communal, ceux-ci pourront débuter dès le mois de juin.

Compte tenu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis municipal n° 01/16,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 104'300.- pour effectuer les travaux décrits au présent préavis, sous déduction des aides accordées par la convention des Gorges de l'Orbe, ainsi que d'autres organisations.
2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la Commission :

Le président :

Luc Neuschwander

Le rapporteur :

Sandrine Robadey